

CONTEXTE

1 La Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école a lieu chaque année le 10 novembre.

2 Le harcèlement se définit comme une violence répétée, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique.

Il peut se produire dans la vraie vie ou bien sur les réseaux sociaux : on parle alors de cyberharcèlement.

3 Dans les collèges et les lycées, des ados volontaires (appelés « ambassadeurs ») sont

formés à la lutte contre le harcèlement. Ils animent des rencontres ou des ateliers auprès des élèves.

L'AVIS DE NOTRE RÉDAC' CHEF DU JOUR

Margaux : Il y a de plus en plus de cas de harcèlement. C'est essentiel qu'il y ait des sanctions contre les harceleurs, pour les dissuader de continuer. Mais faire de la prévention et de la sensibilisation est crucial.



« Qu'on soit témoin ou victime, il ne faut rien laisser passer »

Voici quelques conseils pour savoir comment réagir si tu es confronté à des situations de cyberharcèlement.

Les faits

Aujourd'hui, le harcèlement scolaire se manifeste aussi en ligne, sur les réseaux sociaux (TikTok, Snapchat, Instagram...) ou sur les plateformes de jeux vidéo.

Les conseils

• **Identifie les situations.** Le cyberharcèlement prend des formes variées. Cela peut être des insultes ou des moqueries, dans des commentaires sous des posts, des messages

privés ou des conversations de groupe... Parfois, des élèves créent un faux compte, avec le nom d'un autre élève, pour poster des contenus humiliants. Certains menacent de diffuser des images d'une personne nue (*revenge porn*), d'autres mènent du « harcèlement en meute » (*en groupe*).

• **N'hésite pas à parler.** « Qu'on soit victime ou témoin, il ne

faut rien laisser passer », explique Cyril di Palma, délégué général de l'association Génération numérique. Sans être eux-mêmes victimes, beaucoup d'ados connaissent quelqu'un qui l'est. « Les témoins jouent un rôle très important », confirme Justine Atlan, directrice générale de l'association e-Enfance. Une victime peut avoir du mal à

parler. Il faut lui proposer de l'aide pour qu'elle ne reste pas seule et alerte un adulte. » Cela peut être un CPE, un surveillant, une infirmière scolaire, une personne de confiance.

• **Garde des preuves.** Si tu reçois des messages de harceleurs, fais des captures d'écran pour conserver des preuves. Pour te protéger, n'hésite pas à régler les ...

« UNE VICTIME PEUT AVOIR DU MAL À PARLER. IL FAUT LUI PROPOSER DE L'AIDE POUR QU'ELLE NE RESTE PAS SEULE. »

Quelles punitions pour les harceleurs ?

Du stage de sensibilisation à la prison, en passant par l'exclusion scolaire, différentes sanctions existent.

En mars, une loi a créé un délit spécifique pour les auteurs de harcèlement scolaire. Elle a complété d'autres peines et sanctions existantes.

Comprendre

• **Prison et amende.** Les mineurs de 13 ans et plus risquent de six mois à un an et demi de prison et jusqu'à 7500 euros d'amende (les majeurs, jusqu'à cinq ans de prison et 75000 euros d'amende). Les peines sont plus lourdes en cas de circonstances aggravantes : s'il s'agit de cyberharcèlement, si la victime a moins de 15 ans... Depuis la loi votée en mars, si la victime harcelée se suicide ou tente de se suicider, le harceleur risque une peine allant jusqu'à 10 ans de prison et 150000 euros d'amende.

• **Réparations.** Pour les moins de 13 ans, diverses sanctions sont prévues : rappel à la loi, placement en liberté surveillée... Des mesures de réparation sont parfois mises en place. Elles prennent la forme de travaux d'intérêt général dans les établissements scolaires, d'ateliers ou de stages

dans des associations luttant contre le harcèlement...

• **Exclusion.** Il existe aussi des sanctions scolaires. Les établissements ont en effet la possibilité d'infliger des punitions en fonction de la gravité des cas : passage en conseil de discipline, exclusion temporaire ou définitive...



PLUS D'INFOS

Des sites Internet

- www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement
- <https://e-enfance.org>
- <https://asso-generationnumerique.fr>

Des numéros

- **3020 :** numéro gratuit (du lundi au vendredi de 9 h à 20 h, le samedi de 9 h à 18 h) offrant des conseils et permettant de signaler des situations de harcèlement à l'école.

- **3018 :** numéro gratuit et anonyme si tu es victime ou témoin de cyberharcèlement.

Une application

- L'appli **3018**, liée au numéro d'écoute, te donne accès à un chat avec des professionnels, à un coffre-fort numérique pour stocker tes preuves de harcèlement, ainsi qu'à des informations sur tes droits et des conseils.

CHIFFRES CLÉS

1 sur 10

C'est la part des élèves victimes

de harcèlement au cours de leur scolarité. Cela représente entre 800000 et 1 million d'enfants et d'ados chaque année (rapport du Sénat, 2021).

20% des élèves, du primaire au lycée,

déclarent avoir subi au moins une situation de cyberharcèlement. Les victimes sont surtout des filles (étude Caisse d'épargne/e-Enfance, 2021).

65% des 11-18 ans utilisent des réseaux sociaux.

Chez les moins de 13 ans (âge minimal pour avoir le droit de s'inscrire), ils sont 58 % à avoir au moins un compte sur un réseau social (enquête Génération numérique, 2022).

LE SAVIEZ-VOUS ?

En anglais, comment dit-on « harcèlement » ?

Harassment